



**Arrêté préfectoral DCC/BRGE
fixant la liste des candidats au premier tour des élections partielles intégrales
des conseillers municipaux et communautaires de la commune de BENON
le 2 octobre 2022**

Le Préfet de Charente-Maritime
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code électoral et notamment ses articles L. 247, L. 255-4, L.260, L.267, L. 270 et R. 25-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-14 et suivants ;

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

Vu le décret n° 2021-1946 du 31 décembre 2021 authentifiant les chiffres des populations de métropole des départements d'Outre-Mer et de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret du Président de la République du 6 mars 2020 portant nomination de M. Pierre MOLAGER, Sous-Préfet hors classe en qualité de Secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime (classe fonctionnelle III) ;

Vu le chiffre de la population municipale légale de la commune de Benon de 1679 habitants au 1er janvier 2022 ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 2022 portant convocation des électeurs et fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidature en vue d'une élection municipale partielle intégrale de la commune de Benon ;

Vu le tirage au sort effectué le 15 septembre 2022 déterminant l'ordre des emplacements d'affichage ;

Considérant que le Conseil municipal de Benon comporte plus d'un tiers de sièges vacants depuis le 6 juillet 2022 ;

Considérant que le renouvellement par les suivants de liste ne peut plus être appliqué conformément aux dispositions de l'article L. 270 du Code électoral ;

Considérant que conformément aux dispositions des articles L. 247, et L. 270 du Code électoral, il convient de convoquer les électeurs, lors d'une élection municipale partielle intégrale, dans un délai qui ne peut excéder trois mois à compter de la dernière vacance et que cet arrêté soit publié dans la commune concernée au moins six semaines avant les élections ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection de 19 conseillers municipaux sur la commune de Benon ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder simultanément à l'élection de 2 sièges des conseillers communautaires appelés à représenter la commune de Benon au sein du conseil communautaire de la communauté de communes Aunis Atlantique ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L. 255-4 et L. 267 du Code électoral, une déclaration de candidature est obligatoire ;

Considérant les listes de candidats déposées en préfecture de la Charente-Maritime ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime ;

ARRÊTE

Article 1er : Les listes des candidatures définitivement enregistrées pour le premier tour des élections partielles intégrales des conseillers municipaux et communautaires de la commune de Benon le 2 octobre 2022 sont établies conformément à l'annexe jointe au présent arrêté, selon l'ordre défini par voie de tirage au sort.

Ce classement détermine l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage électoral. Cet ordre sera identique dans l'éventualité d'un second tour de scrutin le 9 octobre 2022.

Article 2 : Voies et délais de recours

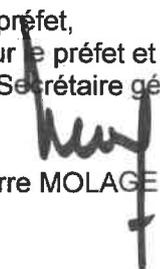
Tout recours contentieux à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac - BP 541 – 86020 Poitiers cedex) dans un délai de deux mois suivant sa notification.

Dans ce même délai, un recours administratif (soit gracieux auprès de l'auteur de la décision, soit hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur) peut être présenté. Dans ce cas, le recours contentieux pourra alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (le silence gardé pendant les deux mois suivant le recours administratif emporte le rejet de cette demande).

Article 12 : Le secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime et le maire de la commune de Benon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché aux lieux et places habituels de la mairie.

La Rochelle, le 15 septembre 2022

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire général


Pierre MOLAGER

ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES

Arrondissement de LA ROCHELLE

LISTES DE CANDIDATS DÉFINITIVEMENT ENREGISTRÉES DANS LA COMMUNE DE BENON

1^{er} tour de scrutin : Dimanche 2 octobre 2022

Commune	Titre de la liste	N° du candidat dans la liste	Sexe	Nom	Prénom	Nationalité	Conseiller communautaire	Numéro d'emplacement d'affichage
Benon	Unis pour Benon !	1	M	RAMBAUD	Thierry	Française	X	1
Benon	Unis pour Benon !	2	F	PINAUD	Christine	Française	X	
Benon	Unis pour Benon !	3	M	HRONCEK	Marcel	Française		
Benon	Unis pour Benon !	4	F	GODERNIAUX	Paula	Française		
Benon	Unis pour Benon !	5	M	MIAU	Brice	Française	X	
Benon	Unis pour Benon !	6	F	CHOUQ	Marie	Française		
Benon	Unis pour Benon !	7	M	COULON	Philippe	Française		
Benon	Unis pour Benon !	8	F	LOISON	Tiffany	Française		
Benon	Unis pour Benon !	9	M	RENARD	Laurent	Française		
Benon	Unis pour Benon !	10	F	LE GOUADEC	Sandrine	Française		
Benon	Unis pour Benon !	11	M	CISSE	Gary	Française		
Benon	Unis pour Benon !	12	F	DECHANET	Camille	Française		
Benon	Unis pour Benon !	13	M	MOREAU	Francis	Française		
Benon	Unis pour Benon !	14	F	BERNARD	Eloïse	Française		
Benon	Unis pour Benon !	15	M	RAYNAUD	Eric	Française		
Benon	Unis pour Benon !	16	F	PETROWSTE	Gwendoline	Française		
Benon	Unis pour Benon !	17	M	LESAGE	Tony	Française		
Benon	Unis pour Benon !	18	F	CHEVREAU	Roaldine	Française		
Benon	Unis pour Benon !	19	M	ROHR	Aurélien	Française		
Benon	Pour Benon l'expérience à votre service	1	F	ROCHETEAU	Sylvie	Française	X	2
Benon	Pour Benon l'expérience à votre service	2	M	CARCO	Eric	Française	X	
Benon	Pour Benon l'expérience à votre service	3	F	LAWALADE	Geneviève	Française	X	
Benon	Pour Benon l'expérience à votre service	4	M	VRIGNAUD	Antoine	Française		
Benon	Pour Benon l'expérience à votre service	5	F	VILLERS	Mercédès	Française		
Benon	Pour Benon l'expérience à votre service	6	M	SARRAILH	Pierre-Emmanuel	Française		
Benon	Pour Benon l'expérience à votre service	7	F	RAVON	Gaelle	Française		
Benon	Pour Benon l'expérience à votre service	8	M	VIAL	Patrick	Française		
Benon	Pour Benon l'expérience à votre service	9	F	POURPOINT	Valérie	Française		
Benon	Pour Benon l'expérience à votre service	10	M	BENETEAU	Raphael	Française		
Benon	Pour Benon l'expérience à votre service	11	F	NOBOURG	Karine	Française		
Benon	Pour Benon l'expérience à votre service	12	M	QUINTARD	Sylvain	Française		
Benon	Pour Benon l'expérience à votre service	13	F	MASSE	Mélanie	Française		
Benon	Pour Benon l'expérience à votre service	14	M	RUMEBE	Philippe	Française		
Benon	Pour Benon l'expérience à votre service	15	F	MOINIER	Aurélié	Française		
Benon	Pour Benon l'expérience à votre service	16	M	MAROUSSIE	Jimmy	Française		
Benon	Pour Benon l'expérience à votre service	17	F	TRILLO	Patricia	Française		
Benon	Pour Benon l'expérience à votre service	18	M	CHAURAY	Pascal	Française		
Benon	Pour Benon l'expérience à votre service	19	F	DUPUIS	Nathalie	Française		

Commune	Titre de la liste	N° du candidat dans la liste	Sexe	Nom	Prénom	Nationalité	Conseiller communautaire	Numéro d'emplacement d'affichage
	Ensemble, vivons Benon	1	M	VINATIER	Christophe	Française	X	3
	Ensemble, vivons Benon	2	F	ARNAULT	Aurore	Française	X	
	Ensemble, vivons Benon	3	M	GUERIN	François	Française	X	
	Ensemble, vivons Benon	4	F	CHAILLET-COUSSON	Monique	Française		
	Ensemble, vivons Benon	5	M	LEBLANC	Guillaume	Française		
	Ensemble, vivons Benon	6	F	MARTIN-BALLET	Stéphanie	Française		
	Ensemble, vivons Benon	7	M	BOURREAU	Daniel	Française		
	Ensemble, vivons Benon	8	F	VAUTEY	Vanessa	Française		
	Ensemble, vivons Benon	9	M	LAPORTE	Thierry	Française		
	Ensemble, vivons Benon	10	F	LESOUEF	Jany	Française		
	Ensemble, vivons Benon	11	M	LANDRE	Raymond	Française		
	Ensemble, vivons Benon	12	F	BOURHIS	Elvina	Française		
	Ensemble, vivons Benon	13	M	SANCHEZ	Jean-François	Française		
	Ensemble, vivons Benon	14	F	FOURAY	Céline	Française		
	Ensemble, vivons Benon	15	M	TRUDELLE	Frédéric	Française		
	Ensemble, vivons Benon	16	F	RABELLE	Clothilde	Française		
	Ensemble, vivons Benon	17	M	GARREAUD	Romain	Française		
	Ensemble, vivons Benon	18	F	BEDEL	Chloé	Française		
	Ensemble, vivons Benon	19	M	CHOLET	Michel	Française		
	Ensemble, vivons Benon	20	F	LIGOT	Angélique	Française		
	Ensemble, vivons Benon	21	M	LARGE	Christian	Française		

A La Rochelle , le 15 septembre 2022
Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Pierre MOLAGER